

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE NICOLET-YAMASKA  
LE 19 DÉCEMBRE 2018**

Ouverture de l'assemblée régulière du Conseil des maires de la MRC de Nicolet-Yamaska tenue le 19<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2018 à 19 h 30 au Centre administratif de la MRC de Nicolet-Yamaska, 257, rue de Mgr-Courchesne, Nicolet.

**Sont présents :**

M. Michaël BERGERON	Maire de Paroisse de Saint-Célestin
M. Stéphane BIRON	Représentant de Ville de Nicolet
M. Julien BOUDREAU	Maire de Grand-Saint-Esprit
M. Éric DESCHENEAUX	Maire de Pierreville
M. Réal DESCHÊNES	Maire de Saint-Wenceslas
M. Jean-Guy DOUCET	Maire de Saint-Léonard-d'Aston
M. Guy DUPUIS	Maire de Sainte-Perpétue
M <sup>me</sup> Denise GENDRON	Mairesse de Sainte-Monique
M. Marc-André GOSELIN	Maire d'Aston-Jonction
M. Sylvain LAPLANTE	Maire de La Visitation-de-Yamaska
M. Claude LEFEBVRE	Maire de Baie-du-Febvre et préfet suppléant
M. Mario LEFEBVRE	Maire de Saint-Elphège
M. Mathieu LEMIRE	Maire de Saint-Zéphirin-de-Courval
M. Raymond NOËL	Maire du Village de Saint-Célestin
M. Pascal THÉROUX	Maire de Saint-François-du-Lac

**Absence motivée :**

M. Gilles BÉDARD	Maire de Sainte-Eulalie
------------------	-------------------------

Formant quorum sous la présidence de M<sup>me</sup> Geneviève DUBOIS, préfète et mairesse de Ville de Nicolet.

M. Michel Côté, directeur général et secrétaire-trésorier est présent et agit à titre de secrétaire de la session.

M<sup>me</sup> Caroline Vachon, directrice générale adjointe, M. Martin Croteau, coordonnateur du service d'aménagement du territoire, et M<sup>me</sup> Andrée Lavoie, adjointe à la direction, sont également présents.

**ORDRE DU JOUR**

**1. AFFAIRES CORPORATIVES**

- 1.1. Ouverture de la session
- 1.2. Adoption de l'ordre du jour
- 1.3. Adoption des délibérations du Conseil des maires du 28 novembre 2018
- 1.4. Adoption des délibérations du Comité administratif du 5 décembre 2018
- 1.5. Documents reproduits

**2. PROJETS DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES – FDT**

**3. AFFAIRES COURANTES**

- 3.1. Projet banque de temps en soutien aux grands diffuseurs culturels de la MRC
- 3.2. Adoption de la politique de soutien aux projets structurants du territoire (FDST) - 2019
- 3.3. Renouvellement du programme de contrôle biologique des insectes piqueurs auprès de G.D.G. Environnement Ltée
- 3.4. Adoption de la politique sur la prévention et le contrôle du harcèlement au travail
- 3.5. Adoption de l'ajout de protection d'assurance des cyberrisques au contrat de la MRC

#### **4. POINTS D'INFORMATION**

- 4.1. Attentes signifiées envers la direction générale pour 2019
- 4.2. Rapport des présidents de comités
  - 4.2.1. Comité de suivi PDZA (5 décembre 2018)
  - 4.2.2. Comité Sécurité publique (6 décembre 2018)
  - 4.2.3. Comité d'investissement (6 décembre 2018)
  - 4.2.4. Comité d'aménagement durable et de l'environnement (18 décembre 2018)
- 4.3. Suivi du FARR / Table des MRC

#### **5. AFFAIRES FINANCIÈRES**

- 5.1. Liste des comptes

#### **6. PÉRIODE DE QUESTIONS (maximum de 30 minutes)**

#### **7. DOSSIERS EN AMÉNAGEMENT-FORÊT, COURS D'EAU ET CARRIÈRES-SABLIÈRES**

- 7.1. Aménagement-forêt
  - 7.1.1. Avis de motion – Règlement 2018-13 régissant l'examen de la conformité des règlements d'urbanisme
  - 7.1.2. Adoption du projet de règlement 2018-13 régissant l'examen de la conformité des règlements d'urbanisme
- 7.2. Cours d'eau et carrières-sablières

#### **8. DEMANDES D'APPUI**

- 8.1. Demande d'aide de financement pour l'élaboration du nouveau programme Agri-culture-études de l'école la Jeunesse à Sainte-Perpétue
- 8.2. Lettre d'appui au Comité de développement des communautés Nicolet-Yamaska
- 8.3. Campagne de financement - École Jean XXIII

#### **9. AFFAIRES NOUVELLES**

#### **10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

---

##### **1.1**

##### **OUVERTURE DE LA SESSION**

La préfète, madame Geneviève Dubois, préside l'assemblée et la déclare ouverte.

##### **1.2**

##### **2018-12-359 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT** l'ajout du point suivant :

3.6 Autorisation de transfert à Transport collectif Bécancour-Nicolet-Yamaska

Il est proposé par monsieur Réal Deschênes, maire de Saint-Wenceslas et appuyé par monsieur Mario Lefebvre, maire de Saint-Elphège et unanimement résolu par ce Conseil d'adopter cet ordre du jour tel que présenté, en le laissant ouvert à tout autre sujet d'intérêt pour la MRC.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

##### **1.3**

##### **2018-12-360 DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DES MAIRES DU 28 NOVEMBRE 2018**

Le procès-verbal de la séance du Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de Nicolet-Yamaska tenue le 28 novembre 2018 a été transmis à la préfète et aux membres du Conseil.

**CONSIDÉRANT** que le procès-verbal respecte l'esprit des délibérations du 28 novembre 2018 ;

Il est proposé par monsieur Stéphane Biron, représentant de Ville de Nicolet et appuyé par monsieur Julien Boudreault, maire de Grand-Saint-Esprit et unanimement résolu par ce Conseil d'adopter les minutes de ces délibérations, en dispensant le secrétaire d'en faire la lecture et en ratifiant les décisions et gestes qui y ont été posés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**1.4**

**DÉPÔT DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 5 DÉCEMBRE 2018**

Le procès-verbal de la séance du Comité administratif de la Municipalité régionale de comté de Nicolet-Yamaska tenue le 5 décembre 2018 est déposé et signé, tel qu'adopté, sur la proposition de madame Denise Gendron, mairesse de Sainte-Monique, ce 19 décembre 2018.

**1.5**

**DOCUMENTS REPRODUITS**

<b><u>Date</u></b>	<b><u>Provenance</u></b>	<b><u>Sujet</u></b>
2018-12-01	Alliance pour la gestion du myriophylle	Bilan de la gestion du myriophylle

**2.0**

**PROJETS DU FONDS DE DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES – FDT**

Sans objet.

**3.0**

**AFFAIRES COURANTES**

**3.1**

2018-12-361

**PROJET BANQUE DE TEMPS EN SOUTIEN AUX GRANDS DIFFUSEURS CULTURELS DE LA MRC**

**CONSIDÉRANT** la somme de 10 000 \$ prévue au budget 2018 pour le projet Banque de temps en soutien aux grands diffuseurs culturels (2018-09-278) ;

**CONSIDÉRANT** la réception de trois (3) projets pour un total de demande d'aide de 5 360 \$ ;

**CONSIDÉRANT** l'analyse de ces dossiers le 6 décembre 2018 par un comité de sélection et la recommandation favorable de celui-ci ;

Il est proposé par monsieur Stéphane Biron, représentant de Ville de Nicolet et appuyé par monsieur Raymond Noël, maire du Village de Saint-Célestin et unanimement résolu que ce Conseil entérine la recommandation du Comité et octroie :

- 1 360 \$ à la Corporation des Amis du Théâtre Belcourt pour des formations et du coaching spécialisé en gestion d'une entreprise de diffusion des arts de la scène donnés par Rideau et Culture Centre-du-Québec ;
- 2 000 \$ à la Maison et Atelier Rodolphe-Duguay pour la réalisation d'un plan de communication adapté à ses différentes clientèles avec l'entreprise marketing Signé François Roy ;
- 2 000 \$ au Musée des religions du monde pour la création d'une nouvelle identité visuelle et d'une ligne graphique conséquente avec l'entreprise de communication graphique Pop Grenade.

Il est également et unanimement résolu que ce Conseil autorise le directeur général à autoriser tous les versements à ces projets, suivant les termes inscrits au cadre de gestion de la Banque de temps en soutien aux Grands Diffuseurs culturels de la MRC.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 3.2

2018-12-362

#### **ADOPTION DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS DU TERRITOIRE (FDST) – 2019**

**CONSIDÉRANT** les mesures de développement local et régional ;

**CONSIDÉRANT** les obligations et responsabilités contenues dans le Pacte fiscal transitoire et dans l'Accord de partenariat signé par le gouvernement du Québec et ses partenaires municipaux en septembre 2015 pour le transfert des sommes du Fonds de développement des territoires ;

**CONSIDÉRANT** la Politique de soutien aux projets structurants du territoire de la MRC de Nicolet-Yamaska, découlant de l'Accord de partenariat avec le gouvernement du Québec ;

**CONSIDÉRANT** les priorités d'intervention de même que les secteurs d'activités ciblés par la MRC de Nicolet-Yamaska ;

Il est proposé par monsieur Mathieu Lemire, maire de Saint-Zéphirin-de-Courval et appuyé par monsieur Guy Dupuis, maire de Sainte-Perpétue et unanimement résolu par ce Conseil d'adopter la *Politique de soutien aux projets structurants du territoire* de la MRC de Nicolet-Yamaska telle que proposée pour l'année 2019.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 3.3

2018-12-363

#### **RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME DE CONTRÔLE BIOLOGIQUE DES INSECTES PIQUEURS AUPRÈS DE G.D.G. ENVIRONNEMENT LTÉE**

**CONSIDÉRANT** que la MRC a reçu le mandat des municipalités de Nicolet, Saint-Léonard d'Aston, Sainte-Perpétue, Sainte-Monique, Grand-Saint-Esprit, Saint-Zéphirin-de-Courval, La-Visitation-de-Yamaska et Sainte-Brigitte-des-Saults, de procéder au renouvellement de l'adjudication du contrat sur le contrôle des insectes piqueurs auprès de la firme G.D.G. Environnement Ltée pour l'année 2019 ;

**CONSIDÉRANT** que la firme G.D.G. Environnement Ltée maintient pour 2019 les coûts soumis lors de l'appel d'offres lancé le 22 décembre 2017 pour la somme total de 312 000 \$ (taxes non comprises) ;

**CONSIDÉRANT** que la firme G.D.G. Environnement Ltée a obtenu du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MDDELCC) un certificat d'autorisation pour la réalisation du contrôle biologique des insectes piqueurs en 2018 pour et au nom de la MRC de Nicolet-Yamaska;

Il est proposé par monsieur Sylvain Laplante, maire de La Visitation-de-Yamaska et appuyé par monsieur Jean-Guy Doucet, maire de Saint-Léonard-d'Aston et unanimement résolu par ce Conseil que la MRC procède au renouvellement en son nom et pour le compte de toutes les municipalités susmentionnées, le contrat « Contrôle biologique des insectes piqueurs dans la MRC de Nicolet-Yamaska en 2019 » avec G.D.G. Environnement Ltée pour la somme total de 312 000 \$ (taxes non comprises).

Il est également résolu d'autoriser la firme G.D.G. Environnement Ltée à demander au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MDDELCC) un certificat d'autorisation pour la

réalisation du contrôle biologique des insectes piqueurs pour et au nom de la MRC de Nicolet-Yamaska pour les années 2019 et 2020.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2018-12-364 **3.4**  
**ADOPTION DE LA POLITIQUE SUR LA PRÉVENTION ET LE CONTRÔLE DU HARCÈLEMENT AU TRAVAIL**

**CONSIDÉRANT** la présentation faite par le directeur général aux membres du Comité administratif, du projet de politique de la prévention et le contrôle du harcèlement au travail ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du Comité administratif auprès du Conseil des maires ;

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Doucet, maire de Saint-Léonard-d'Aston et appuyé par monsieur Réal Deschênes, maire de Saint-Wenceslas et unanimement résolu par ce Comité de recommander au Conseil des maires l'adoption de la politique de prévention et de contrôle du harcèlement au travail.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2018-12-365 **3.5**  
**ADOPTION DE L'AJOUT DE PROTECTION D'ASSURANCE DES CYBERRISQUES AU CONTRAT DE LA MRC**

**CONSIDÉRANT** les attaques cyber survenues en 2018 sur les territoires de la Mauricie et le Centre-du-Québec ;

**CONSIDÉRANT** que la MRC souhaite ajouter à son contrat une garantie cyberrisque ;

**CONSIDÉRANT** que la Mutuelle des municipalités du Québec offre un programme pour couvrir ce genre de sinistre selon différentes options et limites disponibles ;

**CONSIDÉRANT** que cette protection additionnelle n'est pas ajoutée automatiquement au contrat de la Mutuelle des municipalités du Québec ;

**CONSIDÉRANT** que la Mutuelle des municipalités du Québec accepte d'ajouter la garantie cyberrisque, Option B, au contrat de la MRC après analyse de la proposition selon les conditions suivantes :

1. Supprime de 3 000 \$, taxes non comprises (tarification en fonction de la population) ;
2. Se conformer aux nouvelles normes au niveau de la liste des antivirus et technologie coupe-feu acceptable à la Mutuelle des municipalités du Québec lors d'une mise à jour ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Gosselin, maire d'Aston-Jonction et appuyé par monsieur Pascal Thérout, maire de Saint-François-du-Lac et unanimement résolu par le Conseil d'autoriser le directeur général à procéder à l'ajout de la protection d'assurance des cyberrisques au contrat de la MRC de Nicolet-Yamaska auprès de la Mutuelle des municipalités du Québec pour un montant de 3 000 \$ (taxes non comprises).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2018-12-366 **3.6**  
**AUTORISATION DE TRANSFERT À TRANSPORT COLLECTIF BÉCANCOUR-NICOLET-YAMASKA**

**CONSIDÉRANT** que la MRC a pris compétence en matière de transport collectif pour ses municipalités ;

**CONSIDÉRANT** les résolutions 2016-03-75 et 2016-03-76 mandatant Transport collectif Bécancour-Nicolet-Yamaska à agir pour et au nom de la MRC de Nicolet-Yamaska ;

**CONSIDÉRANT** la somme de 62 500 \$ représentant 50 % de la somme demandée pour l'année financière 2018 ;

Il est proposé par monsieur Réal Deschênes, maire de Saint-Wenceslas et appuyé par monsieur Claude Lefebvre, maire de Baie-du-Febvre et unanimement résolu par ce Conseil d'autoriser le directeur général de la MRC de Nicolet-Yamaska à transférer à Transport collectif Bécancour-Nicolet-Yamaska la somme de 62 500 \$ représentant 50 % de la somme demandée pour l'année financière 2018.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **4.0**

#### **POINTS DE DISCUSSION ET D'INFORMATION**

##### **4.1**

#### **ATTENTES SIGNIFIÉES ENVERS LA DIRECTION GÉNÉRALE POUR 2019**

Le directeur général informe qu'une proposition des attentes à signifier envers la direction générale pour 2019 sera déposée au Conseil des maires de janvier 2019.

##### **4.2**

#### **RAPPORT DES PRÉSIDENTS DE COMITÉS**

##### **4.2.1**

#### **COMITÉ DE SUIVI PDZA**

Monsieur Mathieu Lemire, président du Comité PDZA, fait un bref résumé de la rencontre du 5 décembre 2018.

##### **4.2.2**

#### **COMITÉ SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Monsieur Raymond Noël, président du Comité Sécurité publique, fait un bref résumé de la rencontre du 6 décembre 2018.

##### **4.2.3**

#### **COMITÉ D'INVESTISSEMENT**

Monsieur Éric Descheneaux, président du Comité d'investissement, fait un bref résumé de la rencontre du 6 décembre 2018.

##### **4.2.4**

#### **COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT ET D'AMÉNAGEMENT DURABLE**

Madame Denise Gendron, présidente du Comité de l'environnement et d'aménagement durable, fait un bref résumé de la rencontre du 18 décembre 2018.

##### **4.3**

#### **SUIVI DU FARR / TABLE DES MRC**

Le directeur général fait un suivi auprès du Conseil des maires concernant l'évolution des travaux du Fonds d'appui au rayonnement des régions sur le territoire de Nicolet-Yamaska.

Une mention est également soulignée à madame Geneviève Dubois, préfète et mairesse de la Ville de Nicolet, pour sa présentation concernant la démarche de codéveloppement sur la gouvernance régionale lors de l'Assemblée des MRC tenue le 14 novembre 2018.

#### **5.0**

#### **AFFAIRES FINANCIÈRES**

2018-12-367

## 5.1

### **ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES**

Il est proposé par monsieur Mario Lefebvre, maire de Saint-Elphège et appuyé par monsieur Claude Lefebvre, maire de Baie-du-Febvre et unanimement résolu par ce Conseil d'adopter ces comptes et d'autoriser le directeur général à en effectuer le paiement au montant de **203 178,33 \$** dans les délais requis, conformément aux résolutions adoptées par la présente assemblée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 6.0

### **PÉRIODE DE QUESTIONS** (maximum de 30 minutes).

Un groupe de citoyens adresse aux membres du Conseil des maires la déclaration citoyenne universelle visant à reconnaître l'urgence climatique et la nécessité d'une transition écologique. Cette déclaration est un document qui décrit les conséquences d'un réchauffement climatique supérieur à 1,5 degré Celcius, aux niveaux de l'économie, de la santé, de l'alimentation, de l'environnement, de la sécurité nationale et internationale. Les représentants demandent au Conseil des maires un appui en adoptant cette déclaration. La préfète mentionne que le Conseil des maires est sensibilisé par l'importance de tenir compte des changements climatiques dans l'ensemble de ses documents de planification et projets qui sont réalisés mais les membres du Conseil souhaitent en discuter entre eux avant de prendre position.

## 7.0

### **DOSSIERS EN « AMENAGEMENT-FORET – COURS D'EAU ET CARRIERES-SABLIÈRES »**

## 7.1

### **AMENAGEMENT-FORET**

## 7.1.1

### **AVIS DE MOTION – REGLEMENT 2018-13 REGISSANT L'EXAMEN DE LA CONFORMITE DES REGLEMENTS D'URBANISME**

**AVIS DE MOTION** est par la présente donné par monsieur Sylvain Laplante, maire de La Visitation-de-Yamaska, à l'effet qu'à une date ultérieure sera adopté avec dispense de lecture le règlement 2018-13 ayant pour objet d'adopter un règlement régissant l'examen de la conformité des règlements d'urbanisme.

## 7.1.2

2018-12-368

### **ADOPTION DU PROJET DE REGLEMENT 2018-13 REGISSANT L'EXAMEN DE LA CONFORMITE DES REGLEMENTS D'URBANISME**

**CONSIDÉRANT** que le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC est en vigueur depuis le 19 mai 2011 ;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 36 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la MRC doit examiner la conformité du projet de règlement ou le règlement eu égard aux objectifs du SADR et aux dispositions du document complémentaire ;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 237.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le Conseil des maires de la MRC peut, par règlement, déterminer dans quels cas un règlement d'une municipalité dont le territoire est compris dans celui de la MRC doit faire l'objet d'un examen de sa conformité aux objectifs du SADR et aux dispositions du document complémentaire ;

**CONSIDÉRANT** que certaines modifications aux règlements d'urbanisme municipaux ne présentent pas vraiment d'enjeux au niveau régional de l'aménagement du territoire ;

**CONSIDÉRANT** que la définition des cas où un règlement d'urbanisme d'une municipalité doit faire l'objet d'un examen de la conformité au SADR et au document complémentaire permettrait d'augmenter l'efficacité de la gestion des règlements d'urbanisme ;

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du 19 décembre 2018 ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Réal Deschênes, maire de Saint-Wenceslas et appuyé par monsieur Marc-André Gosselin, maire d'Aston-Jonction et unanimement résolu par ce Conseil d'adopter le projet de règlement 2018-13 concernant l'examen de la conformité des règlements d'urbanisme.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**7.2**

**COURS D'EAU ET CARRIÈRES-SABLIÈRES**

Sans objet.

**8.0**

**DEMANDES D'APPUI**

**8.1**

2018-12-369

**DEMANDE D'AIDE DE FINANCEMENT POUR L'ÉLABORATION DU NOUVEAU PROGRAMME AGRI-CULTURE-ÉTUDES DE L'ÉCOLE LA JEUNESSE À SAINTE-PERPÉTUE**

**CONSIDÉRANT** que le projet déposé conjointement par la municipalité de Sainte-Perpétue et la Commission scolaire de la Riveraine est dynamisant pour le milieu communautaire, scolaire et agricole ;

**CONSIDÉRANT** que le projet répond à l'orientation 4 et l'objectif 4.1 du plan d'action du PDZA qui sont respectivement « Attirer et maintenir une main-d'œuvre compétente en agriculture » et « Valoriser l'image du milieu agricole et de l'emploi agricole » ;

**CONSIDÉRANT** que ce projet concorde avec l'action 15 du plan d'action du PDZA qui est « Évaluer la possibilité d'intégrer la thématique agricole dans le milieu scolaire des écoles primaires et secondaires via différents projets » ;

**CONSIDÉRANT** que ce projet est planifié avec une vision de développement durable ;

Il est proposé par monsieur Sylvain Laplante, maire de La Visitation-de-Yamaska et appuyé par monsieur Éric Descheneaux, maire de Pierreville et unanimement résolu que ce Conseil entérine la recommandation du Comité de suivi du PDZA afin d'accorder une aide financière de 5 000 \$ pris à même le budget du PDZA pour le projet Agri-culture-études et d'autoriser le directeur général de la MRC à signer les documents en découlant.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**8.2**

**LETTRÉ D'APPUI AU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS NICOLET-YAMASKA**

Les membres du Conseil des maires appuient la demande afin que la MRC de Nicolet-Yamaska s'engage auprès du Comité de développement des communautés Nicolet-Yamaska et son fiduciaire dans la mise en action dudit comité.

### **8.3**

#### **CAMPAGNE DE FINANCEMENT - ÉCOLE JEAN XXIII**

La commandite ne peut être accordée, en raison d'une non-conformité à la Politique en vigueur. En référence l'article 7 exclusion : *Les organismes qui ont déjà fait l'objet d'un don ou d'une commandite d'une municipalité de la MRC pour les mêmes fins.*

### **9.0**

#### **AFFAIRES NOUVELLES**

### **10.0**

2018-12-370

#### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par monsieur Stéphane Biron, représentant de Ville de Nicolet et appuyé par monsieur Claude Lefebvre, maire de Baie-du-Febvre et unanimement résolu par ce Conseil qu'ayant épuisé l'ordre du jour, de lever cette séance à vingt-et-une heures quarante-cinq (21 h 45).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**PREFETE  
GENEVIÈVE DUBOIS**

---

**SECRETAIRE-TRESORIER  
MICHEL CÔTÉ**

*Signatures*